



Conditions générales de l'association REDOG pour les événements

Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent en complément des relations juridiques entre l'association REDOG (en tant qu'organisatrice) et les visiteurs de l'événement (en tant que participants). Les accords individuels ont la priorité.

Sauf accord contraire pour les participants et les exposants, les présentes CG leur sont également applicables.

Conclusion du contrat

La participation aux événements n'est possible que contre le paiement anticipé de la facture. La confirmation de réservation envoyée au client est considérée comme la conclusion du contrat entre REDOG et le client.

Modalités de paiement

Le prix total de la commande doit être payé dans les 14 jours.

Seul le paiement préalable donne droit à la participation aux événements

Changements de programme

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au programme annoncé et/ou de changer les intervenants. Ceci s'applique également à toute annulation due à des restrictions officielles résultant de mesures pandémiques. Les demandes de compensation et intérêts et/ou de résiliation du contrat suite à des modifications du programme sont expressément exclues. Si un événement complet (par exemple, une conférence ou une semaine de formation) n'a pas lieu, les paiements de participation seront remboursés.

Toute autre revendication est expressément exclue.

Protection des données et droits de la personne

Lors de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données personnelles, REDOG en tant qu'organisateur et les partenaires mandatés par lui pour la gestion des données respectent les dispositions de la législation suisse sur la protection des données. En aucun cas, les données personnelles ne seront vendues à des tiers ou commercialisées de toute autre manière.

Responsabilité civile

REDOG, en tant qu'organisateur, n'est responsable que des pertes financières, des dommages corporels et des dommages matériels causés délibérément. Toute autre responsabilité est exclusivement exclue.

Droit applicable / lieu de juridiction

Le droit matériel suisse est exclusivement applicable à l'ensemble de la relation contractuelle entre l'organisateur et les participants. Le for exclusif pour tous les litiges découlant des présentes CG et d'autres prétentions contractuelles entre les parties est Berne.

En cas d'ambiguïté, le texte allemand prévaut.